



2013 DU 135 Attribution de la dénomination « rue Toussaint Louverture » à une partie de la rue Rampon (11e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Toussaint Louverture, homme politique et figure emblématique de la Révolution haïtienne, en attribuant son nom à la partie de la rue Rampon située à l'intersection du boulevard Richard Lenoir, du boulevard Jules Ferry et de la rue de la Folie Méricourt à Paris 11e.

François Dominique Toussaint Bréda naît vers 1743 à la plantation Bréda près de Cap-Français dans la partie française de l'île de Saint-Domingue.

Esclave affranchi en 1776, il accède à une certaine aisance en devenant l'exploitant d'un domaine loué à son beau-père, également affranchi. Fort du soutien populaire que lui procure son statut d'homme libre, il devient, en 1791, l'un des chefs de la révolte des Noirs contre les colons de Saint-Domingue, en vue de l'égalité des droits et de l'abolition de l'esclavage. Les nombreux mois de conflit qui s'ensuivent le conduisent à prendre conscience de la nécessité pour les insurgés de s'organiser en véritable armée.

En 1793, soutenu dans sa révolte par les Espagnols en guerre avec la France, il accepte un grade de colonel dans l'armée espagnole qui envahit le nord de Saint-Domingue, puis lève ses propres troupes dans le but de donner un coup d'arrêt définitif à l'esclavage. Les Anglais s'étant pour leur part emparés du sud de l'île, Polverel et Sonthonax, commissaires civils envoyés par la France, décrètent la liberté générale pour tout esclave aidant à chasser l'étranger. En France, la Convention avalise cette décision avec la première abolition de l'esclavage le 4 février 1794.

Ainsi, le 5 mai 1794, Toussaint et son armée rompent avec l'Espagne et se rangent sous le drapeau tricolore, imités peu après par les autres chefs de la révolte. Les défaites successives qu'ils infligent aux armées espagnole puis anglaise font déclarer à Polverel : « Mais cet homme fait ouverture partout ! », d'où le surnom de « Louverture » qui lui sera désormais donné.

En juillet 1795, Toussaint Louverture devient le premier homme noir de l'armée française promu général de brigade. Il accède au grade de général de division en août de l'année suivante. Fort de ses succès militaires et de son sens politique et le calme partiellement revenu, il entreprend de réorganiser et de faire prospérer l'économie du pays en signant des accords avec la Grande-Bretagne et les États-Unis. En mai

1797, il assoit son pouvoir politique en étant nommé commandant en chef de la colonie de Saint-Domingue et s'affranchit progressivement de l'autorité du Directoire.

En janvier 1801, à la tête d'une armée de 40 000 hommes et avec l'aide de ses lieutenants Jean-Jacques Dessalines et Henri Christophe, Toussaint Louverture s'approprie la partie espagnole de l'île. Véritable maître de Saint-Domingue, il fait rédiger une constitution qui le consacre gouverneur général à vie de l'île. Mais la promulgation de cette constitution autonomiste provoque des réactions de la France : Napoléon Bonaparte, sous l'influence des colons, envoie son beau-frère, le général Leclerc, à la tête d'un corps expéditionnaire chargé de rétablir l'ordre colonial et l'esclavage.

Après la capitulation de l'un de ses lieutenants en mai 1802, Toussaint Louverture doit se rendre à son tour. D'abord laissé en liberté sur l'un de ses domaines, il est ensuite arrêté et fait prisonnier. Déporté en France, il est incarcéré au Fort de Joux à La Cluse-et-Mijoux dans le Doubs.

Toussaint Louverture décède à La Cluse-et-Mijoux le 7 avril 1803.

L'indépendance du pays sera proclamée le 1^{er} janvier 1804 et le territoire prendra le nom d'Haïti.

Si vous en étiez d'accord, la dénomination « rue Toussaint Louverture » serait attribuée à la partie de la rue Rampon commençant 140, boulevard Richard Lenoir et 2, boulevard Jules Ferry et finissant 83, rue de la Folie Méricourt à Paris 11e, conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

De plus, dans un souci de cohérence de l'espace public, les emprises de la rue Rampon situées de part et d'autre de la place Darno Maffini seraient intégrées à l'assiette du boulevard Jules Ferry, conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2013 DU 135 Attribution de la dénomination « rue Toussaint Louverture » à une partie de la rue Rampon (11e).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris propose :

- d'attribuer la dénomination « rue Toussaint Louverture » à la partie de la rue Rampon commençant 140, boulevard Richard Lenoir et 2, boulevard Jules Ferry et finissant 83, rue de la Folie Méricourt à Paris 11e,

- d'intégrer les emprises de la rue Rampon situées de part et d'autre de la place Darno Maffini à l'assiette du boulevard Jules Ferry à Paris 11e ;

Vu le plan annexé au présent projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO au nom de la 8^e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « rue Toussaint Louverture » est attribuée à la partie de la rue Rampon commençant 140, boulevard Richard Lenoir et 2, boulevard Jules Ferry et finissant 83, rue de la Folie Méricourt à Paris 11e.

Article 2 : Les emprises de la rue Rampon situées de part et d'autre de la place Darno Maffini sont intégrées à l'assiette du boulevard Jules Ferry à Paris 11e.